



PRINCIPES DÉTERMINANTS DE LA DÉMARCHE AEU₂

LES INDICATEURS DE BIODIVERSITÉ

PORTÉE OPÉRATIONNELLE

En 2011, afin de mettre en œuvre les engagements en faveur de la biodiversité pris lors de la Conférence des Parties de la Convention sur la diversité biologique (CDB) à Nagoya au Japon, la France a adopté une stratégie nationale pour la biodiversité (SNB, 2011-2020). Plusieurs outils sont prévus dont le suivi, par l'observatoire national de la biodiversité (ONB), de l'état et l'évolution de la biodiversité et de ses interfaces avec la société.

Des indicateurs de biodiversité ont été développés par cet observatoire afin de pouvoir partager avec les scientifiques, les gestionnaires, les décideurs et le grand public, une information résumée et simplifiée de plusieurs données complexes.

DESCRIPTION

Le site proposé par l'observatoire national de la biodiversité met à disposition des indicateurs sur la biodiversité et ses relations avec la société. Il est actualisé régulièrement.

Il existe plusieurs jeux d'indicateurs dont :

- « Synthèse SNB » : indicateurs renseignés au niveau national, relatifs à la biodiversité et à la société en interaction avec la biodiversité (politiques, comportements, pressions, services écosystémiques) ;

- « Nature » : indicateurs d'état et d'évolution des principales composantes de la diversité biologique, et de leur connaissance.

Les indicateurs de biodiversité servent à mesurer la biodiversité et son évolution dans le temps et dans l'espace. Ils sont complétés par des informations qualitatives et permettent d'orienter la planification urbaine.

PRÉCISIONS

- L'observatoire national de la biodiversité

Porté par la Direction de l'eau et de la biodiversité du Ministère en charge de l'écologie, appuyé par le Service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Ministère et par le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), sa mission est inscrite dans la SNB. Il propose des informations chiffrées et actualisées concernant les enjeux de biodiversité et la manière dont les acteurs (décideurs publics et privés, citoyens) les prennent en compte dans leur action et leur organisation.

- Le système d'information sur la nature et les paysages (SINP)

Dispositif partenarial et collaboratif entre le Ministère de l'Écologie et les acteurs de la biodiversité et du paysage, qui mettent en partage l'information qu'ils détiennent.

Ses missions :

- structurer les connaissances sur la biodiversité (faune, flore, fonge), les paysages, les habitats naturels ou semi-naturels et les données traduisant la réglementation ou des objectifs de gestion des espaces naturels ;
- mettre à disposition les connaissances selon des modalités différenciées entre le niveau local, régional, national et selon les publics concernés ;
- faciliter la mobilisation des connaissances sur la biodiversité pour élaborer ou suivre les politiques publiques, évaluer les impacts des plans, programmes, projets des différents aménageurs ;
- permettre le reporting correspondant aux engagements européens et internationaux.

- Le centre d'échange français

C'est un portail d'information sur la Convention sur la diversité biologique, sa mise en œuvre en France et en Europe et les actions entreprises par la France en matière de biodiversité. Son animation est confiée par l'Etat au Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN).

- L'observatoire agricole de la biodiversité

L'OAB est une initiative du Ministère en charge de l'Agriculture (dans le cadre de son engagement dans la SNB), dont la coordination scientifique est confiée au MNHN en partenariat avec l'Université de Rennes 1 et le CNRS (LADYSS). L'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture intervient en appui pour l'animation nationale. L'OAB propose aux agriculteurs des protocoles d'observation de la biodiversité ordinaire en milieu agricole (papillons, vers de terre, invertébrés terrestres).

PRINCIPES DÉTERMINANTS DE LA DÉMARCHE AEU₂

LES INDICATEURS DE BIODIVERSITÉ

EXEMPLE D'APPLICATION

Indicateur

Déplacement des espèces lié au changement climatique*Evolution de l'indice thermique moyen des communautés d'oiseaux en réponse au changement climatique*

Code de l'indicateur

SNB-D11-12-DCC1

Valeur de l'indicateur	2,9 km / an	en moyenne (période 1990-2008)	(équivalence de déplacement vers le nord)
-------------------------------	--------------------	---------------------------------------	---

La tendance temporelle de 1989 à 2006 du CTI est extrêmement positive ($+0.0060 \pm 0.0007$ s.e. yr^{-1} ; $F_{1,16}=53.01$; $p < 0.0001$).

Cela suggère que les espèces ayant un haut STI remplacent les espèces avec un STI bas (étude faite sur les 105 espèces terrestres les plus communes, représentant 99.5% de tous les individus inventoriés par le STOC).

En se basant sur la publication de Devictor *et al.*, 2012 (Nature Climate Change 2, 121–124 (2012), doi:10.1038/nclimate1347) :

Le taux annuel de modification de l'indice thermique des communautés d'oiseaux sur la période 1990-2008 est équivalent à un déplacement moyen vers le nord de **2,9 km par an**, soit 51 km sur les 18 ans de l'étude.

Le changement climatique translate les conditions moyennes de température de 249 km vers le Nord, soit 13,8 km par an. On constate donc un **retard dans l'ajustement des communautés d'oiseaux de 10,9 km** (13,8 km - 2,9 km).

Exemple d'indicateur de l'ONB
Source : <http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/lonb>

Cibles utilisateurs

- Bureaux d'études en aménagement et urbanisme
- Collectivités

Accessibilité

Accès libre sur le site internet de l'ONB

Sources :

- <http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr/lonb>
- <http://www.developpement-durable.gouv.fr/ONB-Observatoire-National-de-la.html>
- <http://observatoire-agricole-biodiversite.fr/>